

Direction des **Domaines de l'Etat**

RAPPORT D'ACTIVITE 2008





Direction des **Domaines de l'Etat**
RAPPORT D'ACTIVITE 2008

L'exercice 2008 s'inscrit dans la poursuite et la consolidation des chantiers de réformes engagées par la Direction des Domaines de l'Etat.

La mise à contribution du foncier public pour la promotion de l'investissement et la réalisation des équipements publics, l'amélioration des modes de gestion du patrimoine foncier et l'apurement de sa situation juridique, la consolidation du système d'information, l'amélioration de la gestion des ressources humaines et logistiques et la mise à niveau du réseau, sont les principaux projets de modernisation entamés par cette direction.

A cet égard, les réalisations de cet exercice telles qu'elles ressortent des activités liées au coeur de métier de cette direction, montrent l'effort consenti par la Direction des Domaines de l'Etat en matière de mobilisation du foncier public pour le développement socio-économique du Royaume.

En parallèle les actions de modernisation, relatives à la gestion des ressources, au développement du système d'information et à l'adaptation des modes de management et de travail sont poursuivies avec la même vigueur.

Le présent rapport d'activité constitue un support de communication qui apporte au lecteur un éclairage sur les principaux champs d'intervention de la Direction des Domaines de l'Etat et de ses réalisations au titre de l'exercice 2008.

Activités liées au coeur de métier

Cessions immobilières :

- 3.426 hectares de terrains domaniaux cédés pour l'investissement industriel, touristique, de l'habitat, etc.
- 1.109 hectares ont été cédés au profit des établissements publics.
- 49 hectares ont été cédés au profit des collectivités locales.

Partenariat portant sur les terres agricoles domaniales

- Location de 131 exploitations d'une superficie de 38.751 hectares pour un investissement de 8 MMDH et la création de 20.000 emplois.

Location agricole

- 5.829 hectares loués par voie d'adjudication et d'appels d'offres.

Acquisitions immobilières

- 811 hectares acquis pour la réalisation notamment des équipements publics et administratifs.

Affectations immobilières

- 402 hectares affectés au profit des administrations publiques.

Apurement du patrimoine foncier de l'Etat

- 703 propriétés domaniales Immatriculées d'une superficie de 22.038 hectares
- Dépôt de 633 réquisitions d'immatriculation d'une superficie de 82.241 ha.

Expertises foncières

- 858 expertises foncières réalisées pour une superficie globale de 5633 hectares.

Contentieux judiciaire et administratif

- 735 Décisions judiciaires ont été prononcées en faveur de l'Etat par les différentes juridictions du Royaume (première instance, appel et cassation).

Produits et revenus domaniaux

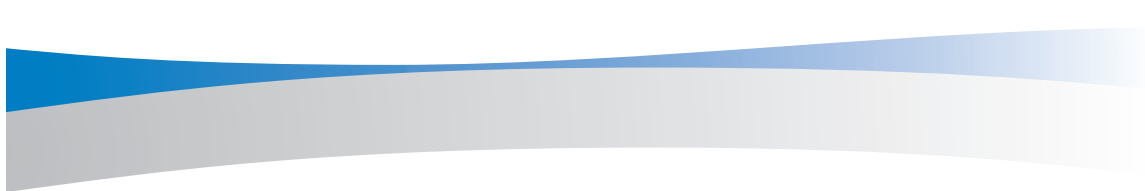
- 3,2 MMDH des ventes des terrains domaniaux (Fonds de emploi domanial).
238,4 MDH de revenus domaniaux (Budget général).

Ressources humaines

- Un effectif de 688 dont 70% exercent dans les services déconcentrés
- Un taux d'encadrement de 53 % (56% au niveau central et 41% dans le réseau).
- 31% de femme et 69% d'hommes
- Des profils pluridisciplinaires (juristes, économistes, ingénieurs, informaticiens, topographes, etc)
- Une population relativement jeune (44% de l'effectif est âgé de moins de 45ans).

Formation continue

- 457 Fonctionnaires ont bénéficié de la formation continue dans différentes disciplines.



Présentation Générale

Direction des Domaines de l'Etat



Missions et organisation

Missions et attributions

Le secteur d'intervention de la Direction des Domaines de l'Etat, tel qu'il est défini par l'article 13 du décret 2-07-995 du 23 octobre 2008, relatif aux attributions et à l'organisation du Ministère de l'Economie et des Finances, s'articule autour des missions suivantes :

Constitution du domaine privé de l'Etat :

- Acquisitions à l'amiable ou par voie d'expropriation ;
- Déclassement du domaine public de l'Etat et distraction du régime forestier
- Préhension des biens provenant des successions en déshérence, des confiscations et des donations.

Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat :

- Apurement de la situation juridique des immeubles domaniaux
- Location suivant diverses modalités en fonction de la nature et de la destination des immeubles domaniaux ;
- Affectation aux administrations publiques.

Cessions immobilières :

- Vente des logements domaniaux et des logements de l'Habitat à leurs occupants ;

- Cession des terrains urbains et suburbains aux opérateurs publics et privés ;
- Cession des lots de culture aux agriculteurs dans le cadre de la réforme agraire.

Expertises foncières :

- Expertises foncières concernant les opérations d'achat, d'affectation, de vente ou de location intéressant le domaine privé de l'Etat ;
- Expertises réalisées dans le cadre de l'assistance technique.

Contrôle des opérations immobilières :

- Opérations réalisées par les Etats et les établissements publics étrangers.

Ventes mobilières :

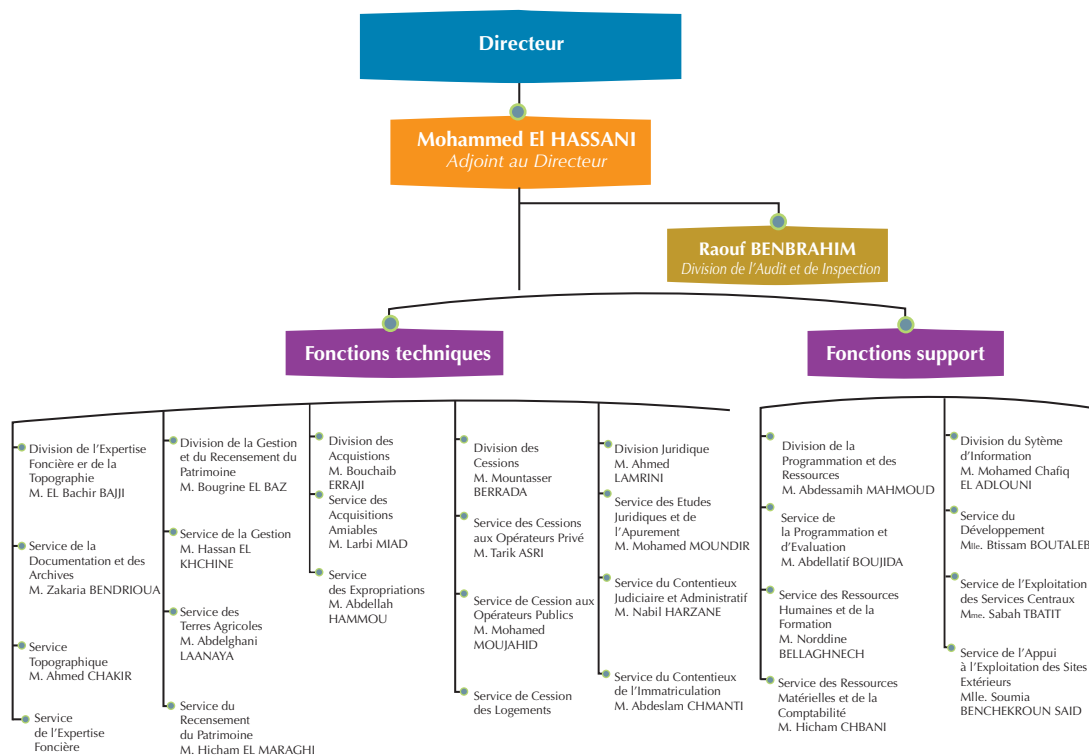
- Matériel réformé, les épaves terrestres et maritimes ainsi que les fruits et produits issus du domaine privé de l'Etat.



Organisation de la Direction des Domaines

Suite à la restructuration de la Direction des Domaines de l'Etat, ses compétences sont exercées actuellement par les services ci-après :

au niveau central



au niveau déconcentré

Les Directions Régionales :

La Direction des Domaines de l'Etat a procédé à la mise en place de 7 directions régionales à Rabat, Marrakech, Tanger, Casablanca, Fès, Agadir et Oujda.

L'organigramme type de la direction régionale se présente comme suit:



Les missions dévolues aux services régionaux sont déclinées ci-après :

• ***Le service de gestion du patrimoine est chargé notamment des attributions suivantes :***

- L'identification et le recensement des immeubles domaniaux et la tenue de la base de données des propriétés domaniales;
- L'acquisition immobilière de gré à gré ou par voie d'expropriation pour le compte des services de l'Etat ;
- Les ventes immobilières excepté les cessions réalisées dans le cadre de la gestion déconcentrée de l'investissement ;
- L'affectation des immeubles domaniaux aux administrations publiques ;
- Le suivi du recouvrement des recettes domaniales...

• ***Le service du contentieux et de l'apurement du patrimoine, a pour principales activités :***

- La prise en charge du contentieux judiciaire et administratif et l'appui aux circonscriptions domaniales pour le traitement de ces dossiers, dans la limite des matières et procédures déléguées (mise au

point des requêtes et mémoires, représentation devant les cours d'appel et les tribunaux administratifs, etc) ;

- L'élaboration du programme régional de maîtrise et d'apurement du patrimoine et le suivi de sa mise en oeuvre.

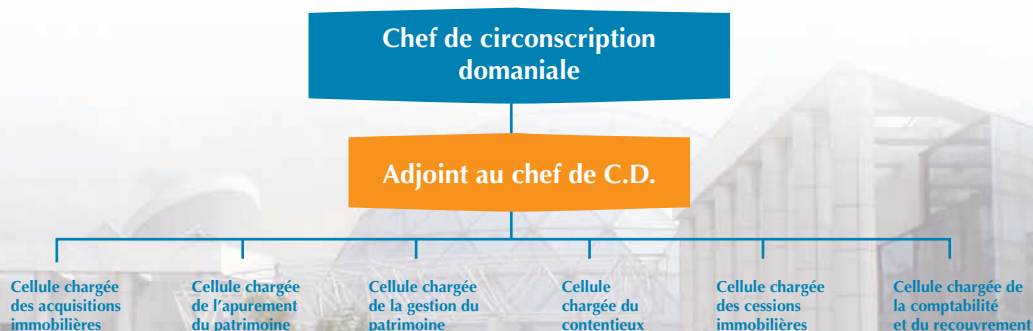
• ***Le service de la promotion de l'investissement exerce les missions suivantes :***

- L'instruction et la préparation des dossiers de cession et de location des immeubles du domaine privé de l'Etat, liés à la réalisation des projets d'investissement en liaison avec les circonscriptions domaniales ;
- L'assistance du directeur régional des Domaines dans l'exécution et le suivi de ces opérations ;
- La coordination avec le centre régional d'investissement.

Les Circonscriptions Domaniales :

La circonscription domaniale assure l'essentiel des missions opérationnelles en matière de constitution, d'apurement, de contentieux et de gestion du domaine privé de l'Etat.

Elle est organisée sous forme de cellules, son organigramme type se présente comme suit :



La Direction des Domaines de l'Etat dispose de 31 circonscriptions domaniales qui couvrent l'ensemble du territoire national :

ALHOCEIMA	KHOURIBGA
AZILAL	SIDI KACEM
BENI MELLAL	LAAYOUNE
BERKANE	LARACHE
DAKHLA	MEKNES
EL JADIDA	MISSOUR
EL KALAA DES SRAGHNAS	NOUACER-MADIOUNA
ERRACHIDIA	OUARZAZATE
ESSAOUIRA	SAFI
GUELMIM	SALE
KENITRA	SETTAT
KHEMISSET	TAOUANTE
KHENIFRA	TAROUDANT
MOHAMMADIA	TAZA
NADOR	TETOUAN
TIZNIT	

Actions de modernisation

Ressources humaines

Recrutements et départs à la retraite:

La Direction a connu au titre de l'année 2008 le départ à la retraite de 17 fonctionnaires dont 5 responsables.

Grade	Administration centrale	Services extérieurs	Total
Inspecteur des Finances grade exceptionnel	1	-	1
Inspecteur divisionnaire en chef	1	1	2
Administrateur principal	2	-	2
Inspecteur divisionnaire	-	1	1
Inspecteur	-	2	2
Agent public hors catégorie principal	1	-	1
Technicien de 4ème grade	-	1	1
Agent technique principal	-	1	1
Secrétaire	2	-	2
Agent d'exécution principal	-	1	1
Agent de service principal	-	2	2

Si l'année 2008 n'a pas connu de recrutement pour combler ce départ, elle a été caractérisée par le démarrage des travaux relatifs à la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (G.P.E.E.C).

G.P.E.E.C

Il s'agit d'un outil de modernisation de la gestion des ressources humaines et d'aide à la décision, notamment concernant l'élaboration des plans d'action de formation, de recrutement, et de mobilité.

Le projet GPEEC s'articule autour des principales étapes suivantes:

- La description de l'organisation et des activités des services de la DDE ;
- L'élaboration d'un référentiel des emplois et des compétences ;
- L'analyse de la charge de travail et l'estimation des besoins en effectif ;
- L'évaluation des compétences du personnel ;
- L'exploitation des résultats et l'élaboration des plans d'action (formation, recrutement, mobilité)

Mobilité :

Dans le cadre du redéploiement du personnel de la DDE, une opération de mobilité du personnel est organisée chaque année sur la base des demandes formulées par les intéressés et les nécessités de service.

Le nombre de demandes de mobilité exprimés en 2008 par les fonctionnaires s'élève à 11 dont 9 cadres. Les 11 demandes en question ont été satisfaites.

En parallèle 3 nominations ont concerné les chefs de circonscriptions domaniales de Tétouan, Berkane et l'adjoint du chef de la circonscription domaniale de Mohammedia.

Promotion de grade :

18 fonctionnaires relevant de la Direction des Domaines de l'Etat (tous grades confondus) ont bénéficié au titre de l'année 2008 de la promotion de grade à l'ancienneté, et 14 agents ont été promus grâce aux examens professionnels organisés pendant l'année 2008 par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Formation 2008

Plusieurs sessions de formation ont été réalisées soit par la direction, soit en collaboration avec la Direction des Affaires Administratives et Générales et l'Ecole Nationale d'Administration, portant sur les modules suivants :

- Le contentieux de l'immatriculation foncière ;
- La pratique du contentieux et des procédures judiciaires ;
- L'informatique.

72 fonctionnaires ont bénéficié de ces formations dont la majorité exerce au niveau des services extérieurs.

Système d'information de la Direction des Domaines de l'Etat (SIDOM) :

L'exercice 2008 a été marqué par la poursuite des projets inscrits dans le plan directeur informatique.

Il convient de rappeler à cet égard que le plan directeur informatique s'articule autour des trois catégories de projets ci-après :

Les projets de développement :

- la base de données du patrimoine,
- la gestion du patrimoine,
- les ventes et locations des logements au fonctionnaires,
- l'expertise foncière,
- la gestion des fonds domaniaux (dépenses et recettes des comptes spéciaux, recettes du budget général de l'Etat),
- Le projet pilote GED,
- La gestion des ressources humaines, matérielles et le suivi des plans objectifs-moyens.

Les projets d'équipements ayant trait à l'acquisition de matériels et de logiciels informatiques afin de doter les services centraux et extérieurs des équipements requis et de renforcer progressivement le

parc informatique de la Direction.

Les projets de formation au profit :

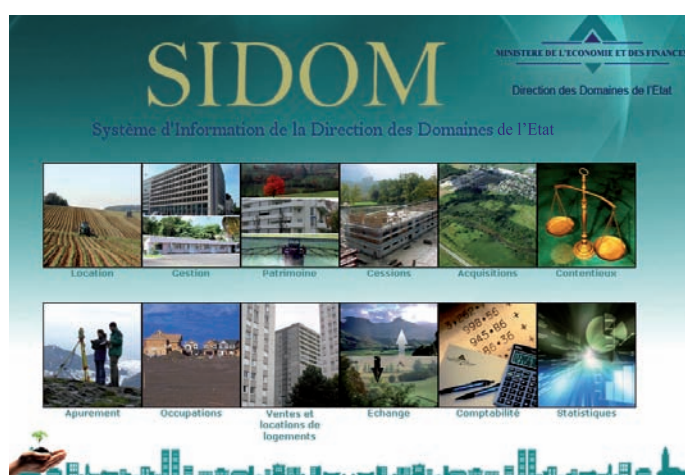
- des informaticiens pour une adaptation constante au nouvel environnement technique,
- des utilisateurs en matière d'exploitation des sous-systèmes développés et des produits bureautiques.

Les efforts déployés en matière de développement ont abouti à l'élaboration du système informatique de la DDE composé :

- de la base de données du patrimoine qui comporte un recensement de l'ensemble des biens domaniaux (terrains et bâtiments), assortie de leurs caractéristiques foncières (situation juridique, charges foncières, etc),
- des sous-systèmes liés aux procédures métier qui alimentent la base de données et assurent sa mise à jour.

La mise en oeuvre et le déploiement du système d'information s'est déroulée en deux étapes, à savoir :

- La réalisation progressive du système au niveau des services déconcentrés,
- La consolidation du système d'information au niveau de l'administration centrale.



Par ailleurs, les activités menées au titre de l'exercice 2008 se focalisent notamment sur les actions ci-après :

- L'élaboration du cahier de charges relatif au sous-système de gestion des fonds domaniaux (partie comptabilité des recettes),
 - L'élaboration du cahier des charges du sous-système de sortie de l'indivision, de concert avec les utilisateurs,
 - La réalisation des cahiers de charges relatifs aux procédures de déclassement et d'échange immobilier,
 - La finalisation du sous-système des ventes et des locations de logements,
 - L'achèvement du plan de sécurité du système d'information (sécurité des données, des lieux, du matériel informatique, etc),
 - La réalisation du plan de formation bureautique au profit de 361 cadres exerçant dans les services extérieurs,
- La mise en oeuvre du plan de formation spécifique au profit de 10 ingénieurs et de 14 techniciens,
- Le renforcement des équipements informatiques des services centraux et extérieurs (imprimantes multifonctions, clients légers).

Les indicateurs clés du système d'information se présente comme suit :

Taux d'équipement des utilisateurs en PC	1 PC pour 1 utilisateur (Administration Centrale) 1 PC pour 2 utilisateurs (Services extérieurs)
Taux de disponibilité des systèmes	90 %

Mise à niveau du réseau :

Construction et équipement des bâtiments administratifs :

L'année 2008 a été marquée par la réalisation de plusieurs projets visant essentiellement à assurer un bon fonctionnement des services et à améliorer les conditions de travail du personnel.

A cet effet, il a été procédé à ce qui suit :

- la construction et l'équipement en mobilier, téléphonie et climatisation des sièges de la DRD de Fès et de la Circonscription Domaniale de Settat ;
- le lancement du projet d'extension du parking du siège de la l'administration centrale.

Entretien et réhabilitation des immeubles domaniaux non affectés ou collectifs

En vue de la sauvegarde et du maintien des immeubles domaniaux non affectés ou collectifs et afin de palier aux dégradations structurelles, des travaux ont été engagés relatifs notamment à la réfection de la peinture et à la reprise du système d'évacuation des eaux usées et pluviales de certains immeubles domaniaux.

Amélioration des conditions d'accueil et de sécurité des sites extérieurs

Des marchés cadre ont été lancés concernant le gardiennage et la surveillance des services extérieurs au profit des Circonscriptions Domaniales de Kenitra, Khémisset, Salé, Sidi kacem, Taroudant, Tiznit, Essaouira et Mohammedia.

Moyens budgétaires :

Dépenses du budget de fonctionnement

Année budgétaire	Dotation des rubriques		Engagement		Mandatement	
	Total Crédits Délégues	Crédits Adm. Centrale	Montant	Engagement%	Montant	Mandatement%
2008	10 198 138	10 198 138	9 993 935	98.00%	9 854 516	96.63%

L'engagement et le mandatement de l'exercice 2008 représentent respectivement 98% et 97%.

Dépenses du budget d'investissement

Année budgétaire	Dotation des rubriques		Engagement		Mandatement	
	Total Crédits Délégues	Crédits Adm. Centrale	Montant	Engagement%	Montant	Mandatement%
2008	9 129 871	7 156 054	16 285 926	90.66%	7 901 283	48.52%

Développement de la fonction d'audit et d'inspection :

L'activité de la Division de l'Audit et de l'Inspection durant l'année 2008 a été focalisée sur l'exécution du programme prévisionnel d'audit et d'inspection suivant la note de stratégie 2008, qui avait mis l'accent sur la nécessité de consolider la fonction d'audit interne.

Ce programme a prévu la conduite de missions d'audit de conformité, opérationnel et de performance dans une démarche thématique transversale. Les risques sont analysés, au niveau central et déconcentré, en fonction des procédures domaniales relatives à chacun des thèmes retenus.

L'analyse des risques comptables et de gestion liés à ces procédures et identifiés dans les missions d'audit, permet d'aborder le système de contrôle interne mis en place

au sein du système d'information comptable (SIC).

Au niveau de la gestion des procédures domaniales, les deux thématiques transversales principalement retenues au programme ont été la gestion des locations des terres agricoles et les ventes mobilières.

A partir de l'analyse des risques comptables et de gestion, le système d'information comptable et de recouvrement des recettes domaniales a été diagnostiqué de manière approfondie. Il a été permis alors d'apprécier le degré de fiabilité des informations comptables et une proposition de réforme de la nomenclature budgétaire et des codes analytiques a été initiée.

Ainsi, les réalisations au cours de l'exercice 2008 ont concerné 13 missions liées à l'audit et aux missions « classiques » d'inspections et d'enquêtes :

Missions d'audit :

Les missions d'audit ont concerné l'audit de conformité, l'audit opérationnel, l'audit de performance et l'audit conseil, déclinées comme suit :

Nature des missions	Missions réalisées	Nombre de missions	Entités concernées	Objectifs des missions
Audit de conformité	Audit de conformité de la procédure des Admissions en non Valeur (ANV)	1	Circonscription Domaniale de Meknès	- Analyses des risques dans la gestion de la procédure des ANV. - Mise en place de mesures de contrôles exercés au niveau central.
	Audit de la gestion des terres agricoles domaniales	1	Circonscription Domaniale de Kenitra	- Maîtrise du patrimoine agricole domanial issu des confiscations de 1958. - Conformité de la procédure d'immatriculation. - Gestion des locations agricoles et recouvrement des créances y afférentes. - Gestion des occupations.
	Audit de la gestion des terres agricoles domaniales	1	Circonscription Domaniale de Sidi Kacem	- Gestion du patrimoine agricole domanial. - Gestion du contentieux agricole et des occupations
Audit opérationnel	Audit organisationnel	1	Direction Régionale de Marrakech	- Appréciation du système d'organisation et de contrôle interne mis en place à la DR. - Evaluation de l'organisation de la fonction de gestion des procédures domaniales, et de la fonction du système comptable.
	Audit organisationnel dans le cadre du projet pilote de la Gestion Electronique des Documents (GED)	1	Direction Régionale de Rabat	- Appréciation de la capacité d'organisation pour l'intégration du projet GED. - Organisation des dossiers de référence et de procédures clôturés. - Appréciation de l'articulation des phases du projet. - Appréciation des ressources mises à la disposition du projet - Degré d'appropriation par les gestionnaires des procédures d'archivage. - Recommandations pour le redéploiement du projet.
	Audit du système d'information comptable (SIC)	1	- Directions Régionales de Rabat et Marrakech - Circonscriptions Domaniales de Kénitra, Sidi Kacem et Meknès..	- Analyse des risques du système d'information comptable. - Fiabilisation des données comptables. - Proposition de réforme de la nomenclature budgétaire et des codes analytiques des recettes domaniales. - Analyse des performances du recouvrement.
Audit de performance	Audit de performance de la gestion des ventes mobilières : - Matériel réformé - Vieux papiers - Véhicules réformés - Produits et fruits du domaine de l'Etat	1	- Directions Régionales de Rabat et Marrakech. - Circonscriptions Domaniales de Kénitra, Sidi Kacem et Meknès.	- Explications relatives aux produits de cession des biens mobiliers : - Analyse du cadre normatif régissant les ventes et la comptabilisation des produits. - Analyse des ventes selon leur mode de passation - Proposition des mesures pour valorisation de ces produits.
	Audit de la gestion des terrains domaniaux situés à Moulay Bouselham et des lots vivriers de Bir rami et Fouarates	1	Circonscription Domaniale de Kénitra	- Evaluation de la performance dans la gestion de ces locations. - Amélioration du rendement de ces locations
Audit Conseil	Audit de la gestion des logements domaniaux par Dyar Al Madina	1	- 3 services de l'administration centrale : Gestion, Cession de logements et Comptabilité. - Direction financière de Dyar Al Madina.	- Expliquer les contre- performances de la gestion locative et l'importance des charges qui pèsent sur les ventes. - Trouver des solutions qui permettent de mieux valoriser les redevances locatives des biens domaniaux gérés par cette société.

Missions d'inspection et d'enquêtes :

S'agissant des missions d'inspections et d'enquêtes, elles sont récapitulées dans le tableau suivant :

Nature des missions	Missions réalisées	Nombre de missions	Entités concernées	Objectifs des missions
Inspections	Suivi des recommandations d'une mission d'inspection	1	Circonscription Domaniale d'Ouarzazate	Appréciation du niveau d'application des recommandations de la mission d'inspection et état d'avancement du plan d'action
Enquêtes	Enquête sur les conditions de cession d'un immeuble domanial	1	Circonscription Domaniale de Tétouan	Vérification de la régularité de la cession, aux normes légales et réglementaires.
	Deux enquêtes suite à deux requêtes	2	Circonscriptions Domaniales	Vérification de l'exactitude et de la probité des éléments contenus dans ces requêtes.

Programmation et pilotage stratégique :

Le processus de contractualisation est désormais un instrument privilégié de la bonne gouvernance. Le passage d'une gestion de moyen à une gestion axée sur les résultats est aujourd'hui au coeur de la problématique de modernisation de la gestion publique.

La démarche de contractualisation engagée entre l'administration centrale et le réseau depuis 2003 a permis de responsabiliser les services de la direction sur des objectifs prédéfinis afin d'améliorer leur niveau d'efficacité ainsi que de faciliter le pilotage et le suivi de leurs activités.

L'exercice 2008 a été marqué par la conclusion des contrats d'objectifs avec l'ensemble des directions régionales et des circonscriptions domaniales.

Par ailleurs, le plan d'action stratégique de la Direction des Domaines de l'Etat au titre de l'année 2008 s'est articulé autour des principaux axes ci-après :

- 1) La poursuite de la mobilisation du patrimoine foncier de l'Etat au profit de la promotion de l'investissement, notamment dans les secteurs de l'habitat, du tourisme, de l'industrie et de l'agriculture.
- 2) La finalisation de la deuxième tranche du projet de partenariat relatif aux terres agricoles, gérées auparavant par les sociétés SODEA et SOGETA.
- 3) La poursuite du programme d'apurement de la situation juridique du domaine privé de l'Etat.
- 4) La réalisation des équipements publics et administratifs.
- 5) La mise en oeuvre du plan de formation triennal.
- 6) L'achèvement du schéma directeur informatique.
- 7) La réalisation du projet de gestion électronique des documents et des archives.
- 8) La poursuite du programme de construction et d'équipement des bâtiments administratifs abritant des locaux des services extérieurs.

Documentation et archives :

La Direction des Domaines de l'Etat dispose au centre d'archive de Témara (CAT) d'un fonds d'archives, constitué de deux parties :

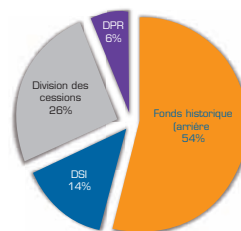
- Le fonds d'archives domaniales issues des versements des services centraux, traité à 100% et qui s'accroît chaque année au fur et à mesure des versements des archives ;
- Le fonds d'archives domaniales accumulées depuis le protectorat dit « Fonds historique » ou arriérés du fonds d'archives, constitué d'archives anciennes qui remonte en grande partie à la période du protectorat.

Au titre de l'exercice 2008, les actions menées au niveau des services déconcentrés en matière d'organisation des archives concernent notamment :

- Le réaménagement des salles d'archives (mise en place d'armoires sécurisées pour les dossiers de référence, rayonnage pour les dossiers des procédures) ;
- La réorganisation du fond d'archives ;
- Le traitement chimique des archives ;
- Le suivi de la tenue de la base de données des archives.

Au niveau du CAT, les versements traités sont résumés comme suit :

Répartition des versements traités au CAT selon la provenance



Ainsi, 54% des archives traitées au CAT en 2008 font partie du fonds arriéré et 46% proviennent des versements de l'administration centrale.

Le suivi de mise en oeuvre du système GED de la DR de Rabat : portail d'archives

<http://archives:8081> :

Suite à la mise en oeuvre du système GED de la DR de Rabat à partir de janvier 2008, plusieurs versements issus des services de cette Direction Régionale ont été opérés et ont donné lieu à des lots de dossiers en instance au niveau des archives de cette direction.

Dans ce cadre, et afin d'assister cette DR à la prise en charge GED de ces lots dans les meilleurs délais, il a été procédé à la numérisation et à la description de 396 dossiers de procédures répartis comme suit :

Procédure	Nombre de dossiers
Acquisition amiable	27
Affectation	278
Cession aux opérateurs privés	10
Cession aux organismes publics	28
Cession de lots d'habitat	38
Gestion (remises)	9
Divers (Cession logement, Contentieux agricole, confiscations)	6
Total	396

La prise en charge GED des dossiers présentés dans le tableau ci-dessus a donné lieu à la numérisation et à l'indexation de 1135 documents.

Suite à ces actions, le contenu de la Base de données du système GED de la DR de Rabat, au 31/12/2008, se répartit comme suit :

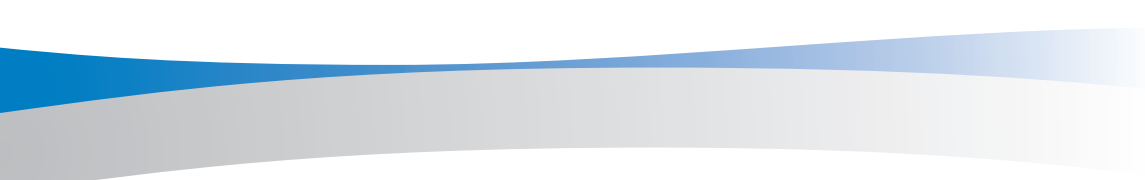
Catégorie de dossiers	Nbre de dossiers pris en charge	Nbre de pièces numérisés
Dossiers des procédures	1258	2643
Dossiers des références	785	1577
Total	2043	4220

La numérisation des Sommiers de consistance :

Bien que le sommier des immeubles domaniaux ait été informatisé, le personnel de la Direction a recours aux sommiers manuels pour des compléments d'information.

Afin de préserver ces documents contre la dégradation physique et la perte, le SDA a entamé leur numérisation et projette de les mettre à la disposition des utilisateurs sous format numérique dans le cadre du système GED de cette DR.

A cet effet, 15 sommiers de consistance ont été numérisés en 2008.



Activités OPÉRATIONNELLES

Réalisation des équipements publics

Ventes immobilières et promotion de l'investissement

Gestion du domaine privé de l'Etat

Evaluations immobilières

Compatibilité relative aux recettes et dépenses

RÉALISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Acquisitions à titre onéreux

Acquisitions à l'amiable et par voie d'expropriation

La Direction des Domaines de l'Etat est chargée d'acquérir les propriétés nécessaires à la réalisation des équipements publics, administratifs et socio-éducatifs (bâtiments abritant les services administratifs, établissements scolaires, hôpitaux, etc...) elle procède également dans certain cas à l'achat des terrains pour des projets d'investissement, notamment ceux relevant des collectivités ethniques.

Ces acquisitions sont réalisées à titre onéreux à l'amiable ou par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Type d'acquisition	Nombre	Superficie en ha
Amiable	222	691
Expropriation	151	120
Total	373	811

L'origine des terrains	Nombre	Superficie en Ha
Privé	345	293
Collectivités ethniques	26	514
Collectivités locales	1	1
Terres Habous	1	3
Total	373	811

Evolution de la superficie des acquisitions immobilières(en ha)
durant les cinq dernières années



Le coût de ces acquisitions a atteint 449,2 MDH

Ventilation des acquisitions immobilières par département

Département	Nombre	Superficie en Ha
Education nationale	297	134
Défense nationale	2	62
Agriculture	5	34
Commerce et industrie	15	31
Habitat	17	28
Portefeuille immobilier	2	18
Santé	11	6
Intérieur	7	4
Itissalat Al Maghreb	5	1
Finances	2	1
Energie et Mines	1	1
justice	1	1
Total	365	321

Parallèlement à ces opérations d'acquisition destinées à la réalisation des équipements publics, la DDE a procédé à l'achat de 490 hectares mobilisés pour des projets d'investissement relatifs notamment à la réalisation de deux unités de production du ciment à Settat et à Sidi kacem

Affectation au profit des administrations publiques

Il convient de rappeler que la procédure d'affectation à un service public n'entraîne nullement le transfert de la propriété de l'immeuble, le service affectataire en a simplement la jouissance.

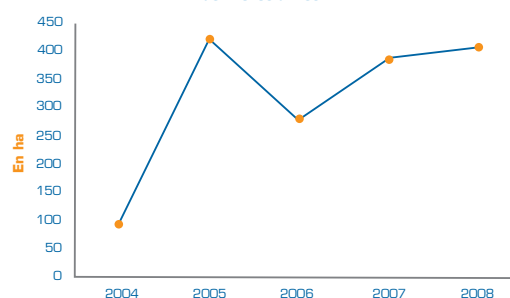
Le tableau, ci-après, présente la répartition et le nombre des affectations en 2008 :

Administration	Nombre	Superficie en ha
Administration de Défense Nationale	3	228,16
Education nationale	131	122
Agriculture et Pêche Maritime	3	34,59
Intérieure	18	9,34
Equipement	3	2,66
Santé	8	1,51
Jeunes et Sport	2	1,46
Justice	4	0,88
Finances	4	0,32
Tourisme	1	0,28
Habitat	1	0,24
Formation Professionnelle	1	0,12
Diwane Al-Madalim	1	0,05
Total	180	401,61

Les affectations réalisées au profit de l'Administration de Défense Nationale et du Ministère de l'Education Nationale représentent respectivement 87% en terme de superficie.

- La superficie des terrains affectés a augmenté de 5% par rapport à l'année 2007.

Evolution de la superficie des affectations durant les cinq dernières années



VENTES IMMOBILIÈRES ET PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT

Les cessions immobilières constituent l'une des missions importantes de la Direction des Domaines de l'Etat. Elles concernent deux catégories d'immeubles, à savoir :

- Les terrains dont la cession intervient au profit d'opérateurs publics et privés pour la réalisation des projets socio-économiques;
- Les logements cédés au profit des personnes qui les occupent.

Contribution à la promotion de l'investissement

Dans le cadre des orientations gouvernementales, relatives à la promotion de l'investissement, la Direction des Domaines de l'Etat a poursuivi, durant l'année 2008, la mobilisation du foncier pour la réalisation de projets d'investissement dans les divers secteurs de l'activité économique, notamment, dans les domaines de l'habitat, de l'industrie, de l'agro-industrie, du tourisme, des services, de l'enseignement et de la santé.

A cet effet, 5000 hectares ont été mobilisés pour la réalisation de projets d'investissement dans les secteurs ci-après :

Le secteur de l'habitat

Le secteur de l'habitat a bénéficié de 1.609 hectares, destinés à la réalisation de 33 projets, qui s'inscrivent notamment dans le cadre des projets liés au renforcement de l'habitat social et de la lutte contre l'habitat insalubre.

Le secteur du tourisme

Le tourisme figure également parmi les secteurs prioritaires de l'action gouvernementale. A cet égard, il a été procédé à la poursuite de la mise en oeuvre des plans « Azur » et « Biladi », visant le développement de la capacité d'accueil pour promouvoir le tourisme externe et interne.

1.258 ha sont mobilisés au profit des opérateurs et aménageurs touristiques, déclinés comme suit :

Plan "Azur":

- 451 hectares dans le cadre de la réalisation des phases I et II de la Nouvelle Station Touristique Saïdia (NSTS) ;
- 247 hectares qui constituent l'assiette foncière de la phase I de la Nouvelle Station Touristique de Mazagan (NSTMAZ) à El Jadida.

Cessionnaire	Localité	Superficie en ha
"Société d'Aménagement Saïdia"	Saïdia	450
Resort.Co"	El Jadida(haouzia)	247
Total		697

Plan "Biladi" :

73 hectares ont été mobilisés au profit de la Compagnie Générale Immobilière "CGI" et du Consortium Marocco-Koweitien de Développement "CMKD", en vue de la réalisation de deux nouvelles stations touristiques d'Imi Ouaddar à Agadir (33 ha) et de Sidi Abed à El Jadida (40 ha).

Complexes touristiques et résidentiels :

604 hectares, sis à Tanger, Marrakech et Agadir, ont été cédés, au profit d'opérateurs privés, pour la construction de divers complexes touristiques et résidentiel

Localité	Projet	Superficie en ha
Tanger (Boukhalef)	Complexe touristique et résidentiel	295
Marrakech (Tamesloht)	Projet touristique et résidentiel	175
Agadir	Complexe touristique et résidentiel intégré	6
Marrakech (Ménara)	Complexe touristique	6
Tanger (Malabata)	Complexe touristique et résidentiel intégré	5
Total		487

Le secteur d'enseignement et des services :

- 4 opérations de cession portant sur une superficie globale de 6 hectares ont été

consenties au profit de divers promoteurs, en vue de réaliser des établissements d'enseignement privé à Bouznika, Tanger, Salé et Oued Zem.

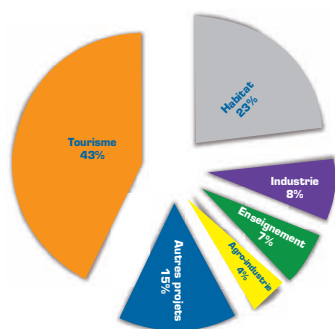
- 4 opérations de cession ont été autorisées, portant sur une superficie globale de 22 hectares, destinés à la construction de deux centres commerciaux à Casablanca et Fès par des sociétés de grande distribution et 2 show-rooms de voitures à Tanger.

Gestion déconcentrée :

Dans le cadre de la gestion déconcentrée de l'investissement, les services déconcentrés de la Direction ont procédé, de concert avec les walis des régions, à la cession et la location de 531 ha, destinés à la réalisation de 132 projets, agréés par les centres régionaux d'investissement, devant drainer un investissement globale de 4.569MDH.

Région	Nombre de Projets retenus	Superficie en ha	Montant 'investissement		Nombre d'emplois à créer
			Volume (MDH)	Part (%)	
Laâyoune- Boujdour-Sakia- El- Hamra	12	103	373,78	8,18	418
Souss- Massa-Drâa	19	85,89	787,46	17,24	1203
Tanger-Tétouan	24	79,28	883,56	19,34	890
Marrakech-Tensift -Al Haouz	11	64,24	719,5	15,75	750
Oriental	20	46,93	737,18	16,13	2111
Chaouia -Ouardigha	3	36,79	172	3,76	631
Fès -Boulemane	7	36,61	285,63	6,25	-
Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	5	23,18	81,75	1,79	86
Tadla-Azilal	4	15,29	84,41	1,85	55
Meknès-Tafilèlt	6	13,85	122,97	2,69	-
Oued Eddahab- Lagouira	7	11,72	204,27	4,47	208
Grand-Casablanca	7	10,71	64,5	1,41	74
Gharb-Chrarda- Béni-Hssen	4	1,26	28,2	0,62	266
Doukkala -Abda	2	1,17	20	0,44	95
Taza- Al Hoceima- Taounate	1	0,44	3,63	0,08	-
Total	132	530,36	4568,84	100	6787

Ces projets d'investissements couvrent l'ensemble des régions du royaume et concernent principalement les secteurs ci-après :



S'agissant du régime conventionnel, la commission nationale des investissements a approuvé au titre de l'année 2008, onze conventions portant sur une superficie de 1188 ha de terrains domaniaux (six projets touristiques – trois projets industriels – un projet d'offshoring et un projet agro - industriel).

Ces projets draineront un investissement global de 20.863 Mdh et généreront la création de 19.120 emplois.

Cessions immobilières au profit des collectivités locales et des établissements publics

La Direction des Domaines de l'Etat accompagne les collectivités territoriales et les établissements publics dans la réalisation de leurs projets respectifs, en mettant à leur disposition les assiettes foncières nécessaires.

Durant l'année 2008, neuf opérations de cession ont été autorisées au profit des

collectivités territoriales, portant sur une superficie totale de 49 hectares pour la réalisation de projets socio-économiques.

Quant aux établissements publics et sociétés nationales, 36 opérations de cession ont été autorisées, mobilisant une superficie de 1.109 hectares dont 1.060 ha au profit de l'OCP.

Par ailleurs, 1.126 hectares ont été transférés à titre gratuit à l'Agence de Logements et d'Equipements Militaires (A.L.E.M), dont une partie servira à la réalisation de 80.000 logements sociaux, prévue dans la convention-cadre, au profit du personnel de l'Administration de la Défense Nationale.

Vente des logements de l'Habitat gérés par "Dyar Al Madina"

La société Dyar Al Madina assure la gestion d'un parc de logements domaniaux constitué de 36.200 unités.

Durant cet exercice, 480 unités ont été vendues sur un stock de 9564 logements expertisés et mis en vente.

Par ailleurs, il importe de signaler qu'en vue de dynamiser les cessions des logements dans les villes de Kénitra, Rabat, Salé, Meknès, Oujda, Mohammedia, Fès, Agadir, Khémisset, Berkane, Taza, Ouazzane et Sidi Kacem, un abattement de 40% sur les prix de cession est accordé à tout candidat à l'achat au comptant, depuis le 16 juin 2005, reconduit régulièrement, et ce jusqu'au 31 décembre 2010.

GESTION DU DOMAINE PRIVE DE L'ETAT

Les procédures de gestion du domaine privé de l'Etat sont variées et portent notamment sur les locations urbaines et agricoles et les relations avec le domaine public.

Location agricole

Les locations agricoles ordinaires

La location des terres domaniales agricoles a lieu par adjudication aux enchères publiques. Au titre de l'exercice 2008, la superficie totale louée s'élève à 5.396 hectares.

locations dans le cadre du partenariat public-privé

A la suite de l'appel d'offre relatif à la location des terrains domaniaux dans le cadre du projet de partenariat public-privé, la commission interministérielle ad-hoc siégeant au Ministère de l'Agriculture a sélectionné 131 projets déclinés ci-après

Catégorie	Superficie en ha	Nombre de projets attribués	Superficie moyenne par projet en ha	Nombre de soumissions
Grands projets semences	11.773	11	1.050	27
Grands projets filières	13.081	38	400	183
Petits et moyens projets	13.877	92	151	585
Total	38.751	131		795

Ces projets qui mobilisent une superficie de 38.751 ha de terrains domaniaux générera un investissement de 8 MMDH et la création de 20.000 emplois et une valeur locative annuelle de 55 MDH au profit du budget général de l'Etat.

Vente des lots de la réforme Agraire :

Au titre de l'exercice 2008, il a été procédé à la régularisation de 188 attributaires, par la signature des contrats de vente, portant sur une superficie de 2.357 ha dans les différentes provinces.

Par ailleurs, 1608 certificats de mainlevée visées ont été délivrés aux attributaires par les services des Ministères de l'Agriculture et des Finances.

Les Locations urbaines

Durant l'année 2008, Les opérations réalisées en matière de location urbaine, concernent notamment ce qui suit:

- 107 autorisations d'installation des relais et équipements téléphoniques au profit des opérateurs de télécommunication (IAM-Méditel et wana)
- 11 contrat de location au profit des associations pour la réalisation de projets socio-éducatif et culturels, dans le cadre de l'initiative nationale du développement Humain.

Déclassement et incorporation au domaine public :

Les opérations immobilières en rapport avec le domaine public concernent à la fois le déclassement de terrains ayant perdu le caractère de domanialité publique et devant être remis au domaine privé de l'Etat, et d'autre part l'incorporation de terrain du domaine privé au domaine public lorsque des raisons d'intérêt général nécessitent le recours à cette incorporation.

Les opérations réalisées en 2008 sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Opération	Nombre	Superficie (en ha)
Déclassement du domaine public	13	170
Incorporation au domaine public	5	11

Ventes mobilières :

Les ventes mobilières portent sur la vente aux enchères publiques du matériel réformé ainsi que la livraison de vieux papiers à la

société attributaire du marché lancé par appel d'offres.

Les ventes enregistrées en 2008 sont déclinées comme suit :

Désignation	2007	2008
Ventes mobilières	3.903.716	7.883.891
Vieux papiers	13.875	101.336
Total	3.917.591	7.985.227

APUREMENT DU DOMAINE PRIVÉ DE L'ÉTAT

Immatriculation du domaine privé de l'Etat

L'apurement du patrimoine privé de l'Etat constitue l'un des chantiers prioritaires auxquels la Direction des Domaines de l'Etat a accordé un intérêt particulier lors des dernières années.

Cet intérêt est justifié par les retombées positives qui en découlent à travers la conservation du patrimoine foncier de l'Etat, sa maîtrise et son utilisation pour le développement socio-économique du pays.

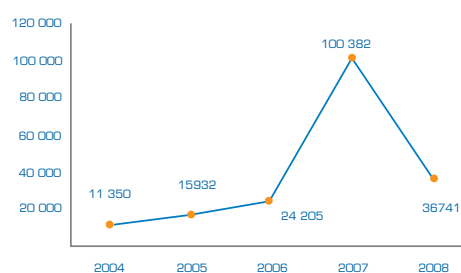
Le bilan des réalisations de l'année 2008 est récapitulé dans le tableau ci-après:

Type d'opérations	Nombre	Superficie ha
Dépôt des réquisitions	633	82 241
Bornage des réquisitions	467	81 891
Levé des Réquisitions	743	34 320
Etablissement des titres fonciers	703	22 038

Le bilan global des opérations d'immatriculation au cours des 5 dernières années (2004-2008) se présente comme suit :

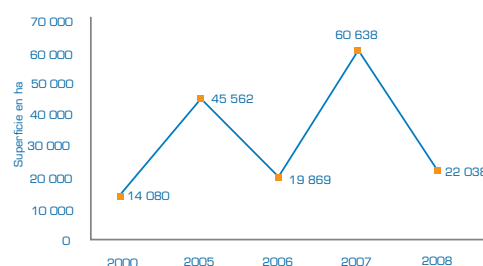
- Le dépôt de réquisitions d'immatriculation d'une superficie de 188.610 hectares,
- L'immatriculation de propriétés domaniales d'une superficie de 162.187 hectares.

Superficie de réquisitions déposées à la conservation foncée (en ha)



Le graphique suivant met en exergue l'évolution de la superficie des titres fonciers obtenus durant les cinq dernières années.

Superficie de titres fonciers foncière (en ha)



Il convient de souligner que les pics enregistrés au niveau des deux graphiques ci-dessus, en matière d'obtention des titres (années 2005 et 2007) ou de dépôt des réquisitions (année 2007) s'expliquent par des opérations d'immatriculation exceptionnelles qui concernent des propriétés de grandes tailles, situées notamment dans les provinces du sud (Laâyoune, Dakhla et Guelmim).

Radiation des charges

Parallèlement aux opérations d'immatriculation, il a été procédé également à la radiation de 29 charges foncières grevant certaines propriétés domaniales d'une superficie de 1062 hectares, échus à l'Etat à la suite de sa reprise des terres agricoles en 1963 et 1973.

Le bilan de ces travaux est ventilé dans le tableau ci-après :

Types de charges foncières	Nombre	Superficie en ha
Saisies conservatoires	14	339
Hypothèques	6	9
Prénotations	9	714
Total	29	1062

Contentieux Judiciaire

Le contentieux judiciaire figure parmi les activités importantes de la Direction des Domaines de l'Etat eu égard à la nécessité de défendre les intérêts de l'Etat (domaine privé) devant les différentes juridictions.

Le nombre de dossiers ouvert devant les tribunaux au titre de l'année 2008 s'élève à 5.896 contre 5.227 en 2007, répartis comme suit :

- 4128 dossiers en 1^{ère} instance
- 1397 dossiers en appel
- 371 dossiers en cassation

Les tableaux ci-dessous indiquent le nombre des dossiers ouverts, de recours en appel et en cassation, de jugements et d'arrêts rendus par les différentes juridictions au cours de l'année 2008 :

Première instance

Type de contentieux	Instances jugées en faveur de l'Etat	Instances jugées en faveur des tiers	Total
Immatriculation	78	150	228
Instances en référé	165	23	188
Sortie d'indivision	53	21	74
Recours en annulation pour excès de pouvoir	55	9	64
Actions en indemnisation	36	9	45
Actions relatives au contrat de cession	35	10	45
Location	22	5	27
Action en revendication	17	2	19
Actions diverses	17	2	19
Recours pour annulation de l'indemnité pour OSDNT	8	7	15
Actions en expulsion	7	1	8
Successions vacantes	7	0	7
Affaires pénales	2	1	3
Total	502	240	742

Appel :

Type de contentieux	Instances jugées en faveur de l'Etat	Instances jugées en faveur des tiers	total
Immatriculation	77	46	123
Instances en référé	23	7	30
Sortie d'indivision	15	2	17
Action en revendication	10	3	13
Actions en indemnisation	8	3	11
Actions diverses	9	2	11
Location	6	4	10
Actions relatives au contrat de cession	8	1	9
Actions en expulsion	6	2	8
Successions vacantes	5	2	7
Recours en annulation pour excès de pouvoir	4	2	6
Recours pour annulation de l'indemnité pour OSDNT	3	1	4
Action possessoire	1	0	1
Affaires pénales	1	0	1
Total	176	75	251

Cassation :

Type de contentieux	Instances jugées en faveur de l'Etat	Instances jugées en faveur des tiers	total
Immatriculation	22	12	34
Recours pour annulation de l'indemnité pour	8	8	16
Actions en indemnisation	6	8	14
Instances en référé	5	2	7
Recours en annulation pour excès de pouvoir	2	4	6
Successions vacantes	1	5	6
Location	4	2	6
Actions relatives au contrat de cession	6	0	5
Sortie d'indivision	2	2	4
Action en revendication	2	0	2
Actions en expulsion	2	0	2
Actions diverses	2	0	2
Affaires pénales	1	0	1
Total	57	48	105

Il ressort des tableaux précités que le nombre des jugements et arrêts rendus par les différentes juridictions s'élève à 1.098, dont 735 en faveur de l'Etat, soit 67 % des dossiers jugés, et 363 en faveur des tiers, soit 33 % des dossiers.

EVALUATIONS IMMOBILIÈRES

Expertises foncières intéressant le domaine privé de l'Etat

La Direction des Domaines de l'Etat a recours à l'expertise foncière pour toutes les transactions liées au domaine privé de l'Etat (vente, location, achat, affectation, bail, etc..) et ce, afin de déterminer la valeur vénale ou locative des immeubles concernés, nus ou bâtis.

La valeur vénale ou locative est fixée par la commission administrative d'expertise. Les textes réglementaires régissant la création et la composition des commissions administratives d'expertises sont déclinés ci-après :

- Le décret du 5 mars 2002 pris en application de la Lettre Royale du 9 janvier 2002 relative à la gestion déconcentrée de l'investissement modifiant et complétant le Décret Royal du 21 avril 1967 portant règlement général de la comptabilité publique (article 82).
- Le décret du 16 avril 1983 pris en application de la loi n°81/7 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et à l'occupation temporaire (article 7) ;
- La circulaire n°209/CAB du 26 Mai 1976 du Premier ministre instituant la commission administrative d'expertise chargée de l'évaluation des immeubles à acquérir à l'amiable au profit des administrations publiques ;
- Les circulaires n°143206 B/1 du 26 avril 1973 et n°141526 B/1 du 23 mars 1983 relatives aux locations immobilières à usage administratif.

- La lettre en date du 9 octobre 1975 du Ministre chargé des Finances relative à l'évaluation des immeubles acquis à l'étranger pour le compte du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Expertises foncières intéressant le domaine privé de l'Etat

Les opérations d'expertise foncière intéressant le domaine privé de l'Etat au titre de l'exercice 2008 sont ventilées comme suit :

Nature de l'opération	Nombre	Superficie en Ha
acquisitions	250	2611
Cessions de terrains nus	138	1.292
Cessions de logements	127	12
affectation	93	158
Location de locaux à usage administratif	71	1,68
Evaluation de terrains domaniaux destinés à l'habitat social	23	789
Location de terrains nus	7	179
Total	709	5043

Il convient de souligner que ces expertises foncières n'incluent pas les expertises concernant les cessions et les locations des terrains domaniaux réalisées dans le cadre de la gestion déconcentrée de l'investissement.

En matière des acquisitions à l'étranger, deux missions de constat et d'évaluation ont été réalisées concernant 4 propriétés.

Concours technique :

En dehors des expertises foncières intéressant le domaine privé de l'Etat, la Direction a réalisé également 149 évaluations foncières de biens immobiliers demandés par la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale, concernant les immeubles constitués en garantie par les sociétés d'assurance et de réassurance ainsi que par d'autres administrations (Caisse Marocaine de Garantie, Direction des Etablissements Publics et de la Privatisation, etc....)

Travaux topographiques

L'activité topographique liée à la gestion du domaine privé de l'Etat s'articule autour des actions suivantes :

a) L'établissement des plans parcellaires et de situation, les dossiers techniques de morcellement, le rétablissement des limites, la reconnaissance parcellaire, le métré, etc.

- Le lancement et le suivi des appels d'offres et des bons de commandes relatifs aux travaux topographiques confiés aux cabinets topographiques privés.

- L'assainissement de la situation topographique des propriétés domaniales mobilisées pour la réalisation des projets d'investissement.

- L'assistance technique au profit des services centraux et extérieurs en matière de repérage sur fond cartographique, mappe cadastrale ou plan de ville, d'assemblage de plans et de cartes topographiques, de scannarisation et de duplication des documents techniques à différentes échelles et d'information cadastrale, etc.

Au cours de l'exercice 2008, les travaux topographiques engagés concernent notamment :

Le lancement par voie d'appels d'offres de marchés destinés au levé topographique de 10 réquisitions d'immatriculation domaniales d'une superficie globale de 66000 hectares devant être réalisées par des cabinets topographiques privés. L'achèvement de ces travaux est prévu au cours du 1er semestre 2009.

- Le levé topographique de 5 réquisitions d'immatriculation d'une superficie de 19.583 hectares, objet de marchés antérieurs.

- L'établissement de 166 plans parcellaires d'une superficie globale de 66 hectares par le Service Topographique.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement des équipements topographiques des services déconcentrés, il a été procédé à l'acquisition de GPS portables, réflecteurs, accessoires de la station totale, bornes de délimitation, etc.

COMPTABILITÉ RELATIVE AUX RECETTES ET DÉPENSES

Recettes

Budget général (Exercice 2008) :

La gestion des immeubles domaniaux génèrent des revenus qui sont versés dans le budget général de l'Etat.

Rubriques	Evaluation de la loi de finances	Constatations (DH)	Recouvrement (DH)
Vente des immeubles domaniaux ruraux	25 000 000	15 000 000	15 000 000
Revenus des immeubles domaniaux	255 000 000	238 329 494	220 194 421
Pourcentage à l'occasion des ventes et locations publiques	2 000 000	1.586 399	1 381 358
Recettes diverses	1 000 000	594 673	1 793 792
Total	283 000 000	255 510 566	238 369 571

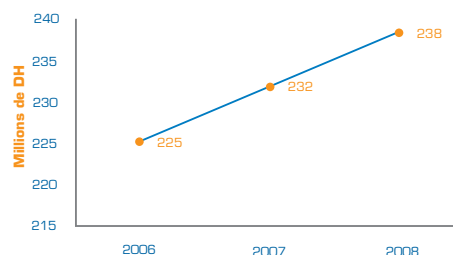
Les recettes domaniales du budget général qui s'élèvent à 238,3 millions de dirhams, ont été réalisées à hauteur de 84% des prévisions de la loi des finances, qui ont connu une hausse de 3% par rapport à l'exercice 2007.

Evolution des recettes du budget général

Année budgétaire	Recouvrements (DH)
2006	225 239 268
2007	231 822 544
2008	238 369 571

Les revenus domaniaux qui alimentent le budget général sont en hausse tel qu'il apparaît dans le graphique suivant. en passant de 225 M/dh en 2006 à 338 Mdh en 2008.

Evolution des revenus (budget général)



Comptes spéciaux du trésor

Fonds de emploi domanial

Le Fonds de emploi domanial bénéficie des ressources qui lui sont affectées conformément à l'article 50 du dahir portant loi de finances pour l'année 1976, tel qu'il a été modifié et complété, à savoir :

- les produits de la vente des immeubles domaniaux ;
- les versements effectués par les services de l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics en vue d'une affectation d'un immeuble domanial ou d'une acquisition immobilière ;

- les produits de la vente de logements domaniaux de l'habitat ;
- les produits provenant des successions vacantes et en déshérence ;
- les produits de la vente de meubles, épaves et matériel réformé ;

Le recouvrement du fonds de remploi domanial durant les quatre dernières années sont récapitulés comme suit :

Année	Recouvrement
2005	803.805.099
2006	1 413 943 500
2007	3 327 304 076
2008	3 232 577 929

L'accroissement des recettes du FRD s'explique essentiellement par la vente des terrains domaniaux durant les dernières années, destinés à la promotion de l'investissement notamment dans les secteurs de l'habitat, de l'industrie et du tourisme.

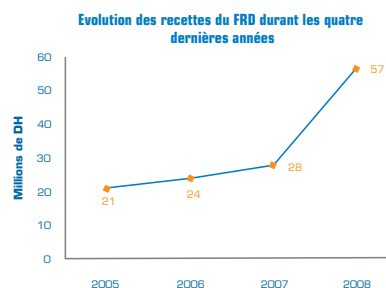
Fonds de la réforme agraire (FRA)

Le Fonds de la réforme agraire est alimenté principalement par le produit de la vente de lots domaniaux agricoles attribués dans le cadre de la réforme agraire.

Les constatations et le recouvrement du FRA durant les trois dernières années se présentent comme suit :

Année	Prévisions de la loi de finances	Constatations	Recouvrement
2005	10.000.000	41.112.942	21.067.352
2006	10.000.000	17.409.931	24.123.933
2007	10.000.000	41.214.089	27.892.474
2008	10.000.000	44.458.920	56.833.512

Les recettes du FRA sont également en augmentation constante dans la mesure où elles sont passées de 21 MDH en 2005 à 56,8 MDH en 2008, soit une augmentation de 170%.



L'accroissement des produits du FRA est dû aux nouvelles dispositions législatives relatives à la réforme agraire, qui permettent aux attributaires d'obtenir la main levée de l'administration pour disposer librement de leurs biens.

Dépenses du Fonds de remploi domanial

Les ressources du FRD sont utilisées pour :

- L'acquisition de terrains pour satisfaire les besoins des administrations en équipements publics.

- La réalisation de travaux topographiques nécessaires à l'exécution des opérations d'immatriculation des immeubles domaniaux.

Les engagements de dépenses effectués se sont établis à 1.072MDH. Le taux d'émission sur engagements s'est élevé à 93%.

Dépenses du Fonds de la réforme agraire

Les ressources de ce Fonds ont été mobilisées pour le règlement :

- Des indemnisations dans le cadre des procédures d'expropriation prévues par le code des investissements agricoles.
- Des créances hypothécaires grevant les immeubles domaniaux notamment les terrains agricoles ayant appartenu à des étrangers et transférés à l'Etat en application du dahir du 2 mars 1973.
- Les remboursements mis à la charge de l'Etat dans le cadre de la réforme agraire.

Conception et Impression
Imprimerie CanaPrint
Té.: 05 37 73 72 28 - 05 37 20 50 00
Fax : 05 37 26 44 69
Site web : www.canaprint.com



Rabat-Instituts, B.P. 6401
Agdal, Rabat

Tél. : 212 (0) 5 37 27 73 92
Fax : 212 (0) 5 37 77 92 82